

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT DU SECTEUR PÉTROLIER

MESURE MODIFICATIVE

Le très hon. Joe Clark (au nom de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources) propose: Que le projet de loi C-85, tendant à modifier la Loi sur le programme d'encouragement du secteur pétrolier, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, à la fin d'octobre dernier, la ministre . . .

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je sais que la situation aujourd'hui est différente de ce qu'elle était vendredi dernier, car nous en sommes à la deuxième et non à la troisième lecture. Néanmoins, je crois comprendre que les trois premiers députés qui prendront la parole auront droit à 40 minutes chacun. Dois-je déduire que c'est là le deuxième porte-parole ministériel? Selon votre décision de vendredi dernier, le ministre qui propose la motion et qui décide de ne pas parler est censé avoir fait son discours. Puis le secrétaire parlementaire a la parole et c'est le deuxième discours. Le troisième discours sera fait par un député de ce côté-ci ou par un député à ma gauche. Ils seront les trois premiers députés à faire des discours, selon votre thèse de la semaine dernière, à moins que vous n'ayez changé d'avis et que vous me disiez maintenant que j'avais raison vendredi dernier.

M. le vice-président: Pour les délibérations à l'étape de la deuxième lecture, chacun des trois premiers députés qui prendront la parole aura droit à 40 minutes. Quant à l'argumentation . . .

[Français]

. . . que l'honorable député a apportée vendredi, il y aura une décision cette semaine sur ce point-là. L'honorable député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) a la parole.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le député qui a la parole actuellement est le premier orateur du côté du gouvernement, et non pas le ministre qui a fait la proposition. C'est bien ce que vous me dites?

M. le vice-président: Sur ce point particulier, et l'honorable député le sait, ce n'est pas exactement le même qu'il a soulevé vendredi. Je le réfère à l'article 36.2 du Règlement.

(2) Lorsque la Chambre procède au débat de deuxième lecture d'un projet de loi émanant du gouvernement, aucun député, à l'exception du premier ministre ou du chef de l'Opposition, ne doit parler pendant plus de

a) quarante minutes s'il est le premier, le deuxième ou le troisième député à prendre la parole;

Donc les trois premiers députés disposeront de 40 minutes, sans période de questions ou commentaires par la suite. L'honorable secrétaire parlementaire de la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. McDermid) a la parole.

[Traduction]

M. McDermid: Monsieur le Président, comme je le disais avant d'être interrompu si inutilement . . .

M. Gauthier: Je n'en suis pas si sûr. Non, vraiment, je n'en suis pas si sûr.

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

M. McDermid: Avez-vous terminé? Je parlais de l'annonce que la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M^{lle} Carney) a faite en octobre dernier de la nouvelle politique du gouvernement progressiste conservateur concernant les ressources énergétiques en régions pionnières. Elle avait dit que cette politique, jointe à l'Accord de l'Ouest et à l'Accord de l'Atlantique, mettait fin définitivement au Programme énergétique national du précédent gouvernement libéral. Le Programme énergétique national était synonyme de réglementation gouvernementale effrénée et de régime fiscal astreignant. Il limitait les perspectives offertes aux Canadiens et constituait une sérieuse entrave au potentiel économique et énergétique de notre pays. Le programme d'encouragements du secteur pétrolier constituait l'un des éléments les plus nuisibles du Programme énergétique national. Aujourd'hui, je me réjouis de débattre à la Chambre un projet de loi qui vise à éliminer les versements au titre du programme d'encouragement du secteur pétrolier à compter du 31 mars 1986.

Il y a 14 mois environ, les Canadiens ont élu le parti progressiste conservateur avec une énorme majorité et l'ont chargé d'apporter des changements. Nous avons offert aux Canadiens un choix et ils ont choisi notre approche à l'égard de l'énergie, du gouvernement, et de l'économie. Nous avons d'abord et avant tout pour objectif la réconciliation nationale, la relance économique et la justice sociale. Nous devons apporter des changements en profondeur pour atteindre ces objectifs. Nous avons identifié cinq initiatives économiques majeures qui forment la base de l'approche à long terme de notre gouvernement vis-à-vis la gestion fiscale et économique. Ces initiatives sont la réduction du déficit, l'instauration d'un climat propice à l'investissement, le renforcement des liens du Canada avec ses partenaires commerciaux, l'élimination de l'ingérence du gouvernement sur le marché, et la réforme du Programme énergétique national.

• (1640)

Nous avons déjà fait des progrès importants dans chacune de ces cinq initiatives. Le ralentissement du taux de croissance du déficit fédéral est un effet direct du budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté en mai. Ce budget a stimulé la croissance économique et généré d'utiles recettes publiques. Il a fortement comprimé les dépenses publiques fédérales pour la première fois en presque un quart de siècle. Nous avons réduit les dépenses de 4.4 milliards de dollars cette année. Il a été retranché un total de 75 milliards de dollars des prévisions de dépenses d'ici 1990. De ce montant, des compressions de plus de 1 milliard de dollars ont été appliquées aux services du ministre.

Le Conseil économique du Canada déclarait récemment, dans son rapport annuel, que le budget avait changé pour le mieux un grand nombre des tendances dangereuses de la dernière décennie concernant les déficits. Nous allons, à l'avenir, intensifier nos mesures tendant à réduire le déficit. Le Conseil a parlé également dans son rapport de la faiblesse des investissements en 1984. Ce triste état de choses est directement attribuable aux politiques du gouvernement précédent. Le Conseil économique cite les deux accords, celui de l'Atlantique et celui de l'Ouest, comme deux initiatives propres à encourager l'expansion des investissements au Canada. Aujourd'hui, le secteur énergétique et les autres secteurs industriels attirent de forts capitaux étrangers.